



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Hausse inquiétante de la délinquance dans la ville de Creil

Question écrite n° 17247

Texte de la question

M. Alexandre Sabatou alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la hausse inquiétante de la violence dans la ville de Creil, dans l'Oise. Les données du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) sur la délinquance communale pour l'année 2023 illustrent une progression inquiétante de l'insécurité à Creil : par rapport à l'année 2022, les services de police et de gendarmerie ont enregistré une hausse de 15 % des violences sexuelles ; de 38 % des coups et blessures volontaires (hors violences intrafamiliales) ; de 42 % des vols avec arme et de 52 % des vols avec violence. Cette insécurité peut aussi être mise en lumière par la comparaison de la délinquance à Creil et dans la moyenne des villes françaises : 3,43 faits de vols de véhicule pour 1 000 habitants à Creil, contre 2,08 pour 1000 habitants à l'échelle nationale (soit 65 % de différence) ; 1,30 mis en cause pour trafic de stupéfiants pour 1 000 habitants à Creil, contre 0,72 pour 1 000 (à l'échelle nationale), soit une différence de 80 %. Face à une telle insécurité, M. le député demande à M. le ministre les mesures qu'il compte prendre afin de remédier à cette situation qui pèse sur les Creillois. Il lui demande quels moyens supplémentaires il compte affecter à la sécurisation de la ville. Enfin, il lui demande de lui transmettre toutes les données relatives à la délinquance pour l'ensemble du département de l'Oise.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Sabatou](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17247

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2941

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)